



MINISTRE DE L'INTERIEUR
DIRECTION GENERALE
DES ELECTIONS



COMMUNIQUE

Suite à la publication par le Conseil Constitutionnel de la liste des candidats retenus pour l'élection présidentielle du 25 février 2024 et pour les besoins de l'impression des bulletins de vote, la Direction générale des Elections (DGE) porte à la connaissance des mandataires desdits candidats que ses services, sis à l'avenue El hadji Malick SY angle rue 6 (ex-Cité Police), sont ouverts **le dimanche 21 janvier 2024 de 08h à 18h** pour le dépôt de la version électronique des maquettes de bulletin de vote conformément aux dispositions de l'arrêté n°036714 du 12 décembre 2023 relatif à l'organisation technique de l'impression des bulletins de vote pour l'élection présidentielle du 25 février 2024.

Ce dépôt est préalable à la tenue de la réunion d'information, à l'attention des mandataires, prévue le lundi 22 janvier 2024 à 10heures à la salle de conférence de la DGE et qui porte sur :

- Les modalités de l'impression des bulletins de vote et des documents de propagande pris en charge par l'Etat ;
- L'imprimeur en charge des travaux d'impression des documents pour chaque candidat ;
- L'arbitrage sur les éventuels conflits portant sur les couleurs choisies.

Fait à Dakar, le **20 JAN. 2024**

Le Directeur général des Elections